

■ **Morier Ingénieur-Conseil/Représentation Sàrl**, à Ecublens (VD) (FOSC du 08.03.1999, p. 1522). L'associé-gérant Morier Charles-Henrique cède CHF 16'000, sur sa part qui est réduite de CHF 18'000 à CHF 2'000, à l'associé Morier Charles-André, dont la part est portée de CHF 2'000 à CHF 18'000.
Journal no 1134 du 05.02.2004
(02113324 / CH-550.0.169.145-8)